

APPEL A CANDIDATURES POUR UNE RESIDENCE ARTISTIQUE ET PARTICIPATIVE 2019/2020 A CRONENBOURG

*Au croisement des arts, des sciences et d'un
territoire*

Cahier des charges

SOMMAIRE

Article 1 : CONTEXTE ET ENJEUX	2
Article 2 : PRESENTATION DU TERRITOIRE.....	2
Article 3 : FOCUS SUR LA CITE NUCLEAIRE	3
Article 4 : OBJECTIFS	3
Article 5 : THEMATIQUE ET DEMARCHE.....	4
Article 6 : CHAMPS DISCIPLINAIRES concernés par la résidence.....	4
Article 7 : MODALITES	5
Article 8 : PILOTAGE ET GROUPE PROJET	5
Article 9 : DOSSIER DE CANDIDATURE	6
Article 10 :MODALITES DE SELECTION	7
Article 11 :CONTACT	7

Article 1 : CONTEXTE ET ENJEUX

La Ville de Strasbourg développe depuis plusieurs années une politique culturelle qui vise à favoriser l'accès de tous à l'offre culturelle et aux pratiques artistiques.

Son approche dans les prises en compte des publics se caractérise à la fois sur des champs thématiques (handicap, enfance, jeunesse, migration, santé,...) et sur un champ territorial. Sur la question des territoires, une sensibilité particulière est réservée aux quartiers Politique de la Ville (QPV), des quartiers touchés plus que d'autres par les problèmes d'accès à l'emploi, d'accès aux soins, de réussite éducative, d'insertion et de fracture culturelle.

La culture est considérée comme un formidable vecteur de lutte contre les inégalités sociales et de promotion du vivre ensemble. Elle rassemble, au-delà des générations et des identités, elle dépasse les clivages et ouvre le champ des possibles. L'expression artistique est en soi un facteur d'autonomisation, de socialisation, de rencontres et d'échanges.

C'est pourquoi, dans sa volonté de contribuer au développement culturel du territoire de Cronembourg, la Ville de Strasbourg, aux côtés de ses partenaires locaux, souhaite mettre en œuvre une résidence artistique et participative. Celle-ci doit viser à mettre en relation les habitants, les différents acteurs du territoire avec le travail et l'esthétique d'un artiste ou d'une équipe artistique.

Article 2 : PRESENTATION DU TERRITOIRE

Avec 21 062 habitants (Insee, RP 2018), le quartier de Cronembourg se situe à l'ouest de l'agglomération strasbourgeoise qui compte 277.270 habitants.

Il est constitué de plusieurs secteurs bien distincts :

1. Le Vieux Cronembourg, quartier populaire apparu au milieu du XIXème siècle, qui a connu son développement grâce à la brasserie et à l'implantation de nombreux cheminots. Du fait d'une population rajeunie et diversifiée, d'un linéaire commercial le long des routes de Mittelhausbergen et d'Oberhausbergen, le Vieux Cronembourg joue le rôle de centre pour le quartier.
2. Le quartier Saint-Florent au Nord, construit au début du XXème siècle
3. La Cité Nucléaire, quartier constitué par des grands ensembles d'habitat social construit dans les années 1960 parallèlement à la construction d'un centre d'étude du CNRS qui lui a donné son nom. Ce secteur, en grande partie classée comme QPV, fait l'objet d'un programme de renouvellement urbain (démolition, construction, nouveaux commerces,...).
4. Au sud de la cité Nucléaire, entre les routes de Mittelhausbergen et d'Oberhausbergen, se trouve le quartier résidentiel de Saint-Antoine, constitué d'habitat pavillonnaire datant des années 1960-1970.
5. le quartier des Cèdres, construit dans les années 1980 et constitué de petits immeubles (3 étages maximum) en copropriété.

Par ailleurs des nouveaux secteurs émergent avec

- un nouveau quartier, *Hochfelden*, depuis le début des années 2010. Il compte près de 200 logements mais aussi des activités tertiaires et commerciales.
- depuis 2016, un vaste programme immobilier prévoyant la construction de nombreux logements et des services sur l'emplacement de l'ancien parking-relais Rotonde ainsi que sur l'ancienne Brasserie Kronembourg.

Article 3 : FOCUS SUR LA CITE NUCLEAIRE

Classée en quartier politique de la Ville (QPV), la Cité Nucléaire de Cronenbourg avec 8 840 habitants (Insee, RP 2018), est situé en bordure du campus du CNRS et de l'Université, de l'Espace Européen de l'Entreprise de Schiltigheim, du Marché Gare et du Parc de la Bergerie, qui offrent des possibilités de synergies pour le développement du quartier.

Elle fait l'objet par ailleurs d'une importante opération de rénovation urbaine et d'une réhabilitation de l'ensemble du parc social. Le quartier a été désenclavé et relié au centre-ville grâce à l'arrivée du Bus à haut niveau de services (BHNS), qui a créé une mobilité plus aisée des habitants du quartier.

Le quartier se caractérise également par un réseau associatif actif, avec des acteurs de terrain très mobilisés ayant une influence déterminante sur le climat social.

Pour autant, le QPV appelé communément la « Cité nucléaire » souffre d'une mauvaise image, notamment pour ce qui concerne l'insécurité.

Le chômage touche un nombre important d'habitants (30,5% des 15-64ans), et particulièrement les jeunes (44,7%). Plus globalement on note une paupérisation du quartier.

Par ailleurs, sur le quartier de Cronenbourg sont implantés depuis 1960, le siège de la Délégation Alsace du CNRS et des laboratoires de recherche (cf. liste en annexe) ainsi que l'un des campus de l'université de Strasbourg, spécialisé dans la formation et la recherche scientifique.

Article 4 : OBJECTIFS

Les objectifs de la résidence artistique et participative sont :

- De permettre au plus grand nombre d'habitants de Cronenbourg d'appréhender les arts et la culture par la rencontre d'un artiste ou une équipe artistique.
- D'encourager et accompagner l'expression artistique des habitants, en particulier celle des enfants et des jeunes (adolescents, jeunes adultes).
- De favoriser la rencontre entre les habitants et les scientifiques du campus implanté sur Cronenbourg par le biais d'un artiste ou une équipe artistique.
- De contribuer au développement culturel et artistique sur le territoire de Cronenbourg au sein des équipements du territoire mais également dans l'espace public.
- De contribuer à valoriser et améliorer l'image du territoire et plus particulièrement celle de la Cité Nucléaire.

Article 5 : THEMATIQUE ET DEMARCHE

A la différence d'autres territoires qui peuvent être similaires sur des caractéristiques sociodémographiques, le quartier de Cronenbourg a une particularité qui en devient un atout et une potentialité : **celle de disposer d'un ensemble d'équipements d'enseignements et de recherche scientifique.**

La dimension participative doit être l'axe majeur du projet présenté. Le projet doit être spécifiquement élaboré pour cette résidence et son territoire.

Il s'articule autour des 2 axes suivants :

1. Rencontres avec les habitants et les acteurs locaux

L'objectif est de permettre au plus grand nombre la rencontre avec l'artiste et son œuvre. L'artiste propose des interventions en lien avec ses pratiques, sa démarche artistique et le projet spécifiquement pensé pour la résidence auprès de structures locales : établissements scolaires, campus universitaire, centre médico-social, médiathèque, centre social et culturel, associations représentatives du territoire,...

Ces actions doivent prendre plusieurs formes, complémentaires les unes des autres : ateliers suivis durant la résidence avec des groupes constitués, ateliers ponctuels ouverts à tous les publics, soirées tous publics autour des sources d'inspiration de l'artiste (projections...)...

L'artiste ou le collectif retenu devra être en mesure de s'impliquer pleinement, de fédérer la population autour de sa présence, de s'ouvrir à une envie de « faire ensemble », générer des échanges par la création, la diffusion et la pratique artistique. Une qualité d'écoute et une aptitude à interagir avec un environnement social sont importantes.

2. Création pour et avec le territoire

La résidence donne lieu à une création d'une œuvre créée spécifiquement pendant le temps de la résidence. La démarche créative visera à mettre en lumière **l'art, la science et le territoire** et de faire entrer en dialogue l'univers des arts et celui des sciences et de s'appuyer sur leurs nombreuses **similitudes et convergences** : rendre le monde meilleur, démarches d'observation et d'exploration de nouveaux territoires physiques, immatériels ou humains, approche intuitive et sensible de la recherche/création.

Au cœur de la réflexion sur l'art et la science se trouve **la matière**. Trait commun aux 2 univers, la matière, produit de la recherche scientifique, ouvre souvent le champ des possibles et devient un formidable médium ou outil pour les artistes afin de penser le monde.

Article 6 : CHAMPS DISCIPLINAIRES concernés par la résidence

Le projet peut concerner les disciplines artistiques et culturelles suivantes : arts vivants, arts numériques, plastiques, audiovisuels, écritures, culture scientifique voire pluridisciplinaires.

Article 7 : MODALITES

A. Calendrier

Le projet est mis en œuvre sur une période allant **d'octobre 2019 à juin 2020 avec au minimum 60 jours de résidence à répartir sur cette période.**

- **Repérage : début octobre à mi-octobre 2019**
Suite à sa sélection, l'artiste ou le collectif viendra au minimum une semaine en repérage sur le territoire afin de rencontrer les acteurs. Cette phase permettra de nourrir la réflexion et d'affiner la co-construction du projet
- **Résidence : fin octobre 2019 à Mai 2020.**
Sur ce second temps beaucoup plus long et qui peut être fractionné, l'artiste vient en résidence et met en place son travail d'éducation artistique et culturelle ainsi que son travail de création co-construit avec le territoire. Il est attendu une période de présence sur le territoire suffisamment longue pour que la présence de l'artiste ou collectif d'artistes soit réellement notable auprès des habitants.
- **Restitution publique. : Mai ou Juin 2020.** Cette restitution pourra s'articuler ou entrer en résonance avec la célébration des 60 ans du CNRS sur Cronenbourg.

B. Cadre juridique

Une convention signée avec la ville de Strasbourg déterminera les engagements réciproques pour la réalisation du projet.

La ville de Strasbourg s'engage par ailleurs à faciliter à l'artiste ou au collectif résident l'accès à des locaux associatifs ou institutionnels ou espaces publics sur le territoire qui feront l'objet de convention d'utilisation ou d'occupation entre l'artiste/collectif d'artistes et la structure partenaire.

C. Conditions financières

L'artiste, le collectif d'artistes, la compagnie ou l'association sélectionné bénéficiera **d'une aide de 20 000 euros** (toutes taxes et charges comprises). Cette aide comprendra la rémunération de l'intervention artistique, la cession de droits, les interventions et animations d'ateliers, les défraiements (hébergement, les déplacements, les repas), les assurances, les frais techniques liés à la production et restitution du projet.

Article 8 : PILOTAGE ET GROUPE PROJET

La résidence est coordonnée par la Mission Développement des Publics –Direction de la Culture,- Ville de Strasbourg.

La Ville de Strasbourg a fait le choix, dans le processus de co-élaboration et de co-réalisation, d'associer des partenaires locaux au sein d'un groupe projet. Sont associés la Direction de territoire de Cronenbourg, la Médiathèque municipales de Cronenbourg, le Service Educatif et Périscolaires de la Ville de Strasbourg, le Centre national de la recherche scientifique-Délégation Alsace (CNRS-Alsace), l'École européenne de chimie, polymères et matériaux de Strasbourg (ECPM), le Centre Social et Culturel Victor Schoelcher- Cronenbourg.

Article 9 : DOSSIER DE CANDIDATURE

L'appel à candidatures ouvert aux artistes et/ou structures associatives témoignant d'une expérience professionnelle confirmée dans la conception et la réalisation de projets artistiques et culturels.

Pour une implication efficace dans la relation avec tous les acteurs et partenaires, la maîtrise orale de la langue française est nécessaire.

La candidature qui devra spécifier la mention « **RESIDENCE ARTISTIQUE CRONENBOURG 2019/2020** » est à adresser uniquement par e-mail à l'adresse : mohammed.achab@strasbourg.eu

Date limite d'envoi du dossier : **Mardi 14 Mai 2019 inclus.**

Le dossier de candidature complet devra inclure :

- Un CV détaillé indiquant l'identité, les coordonnées personnelles, les éléments biographiques et le parcours du candidat ;
- Un dossier artistique (portfolio) actualisé présentant le travail de l'artiste sur des projets similaires
- Une lettre d'intention argumentée présentant la démarche artistique, le projet et ses étapes ainsi que les motivations de l'artiste (deux pages au format A4 maximum) faisant apparaître les relations entre projet, publics et territoire;
- Un budget prévisionnel détaillant l'utilisation du budget alloué à la résidence ;
- Un calendrier indicatif de présence et d'intervention
- Toute pièce justificative prouvant la régularité du candidat avec ses obligations fiscales et sociales (pour la sécurité sociale : numéro d'ordre à la maison des artistes ou à l'Agessa ou autre équivalent étranger, pour les obligations fiscales : n° de SIRET ou équivalent étranger ou tout autre pièce prouvant que le candidat est en règle avec ses obligations fiscales.)

Pour la structure associative, le dossier devra être complété avec :

- Une copie des statuts de l'association,
- Une copie du certificat d'inscription au Tribunal d'Instance (ou à la préfecture ou sous-préfecture pour les organismes dont le siège est situé hors Alsace-Moselle),
- Un relevé d'identité bancaire de l'association
- L'attestation en responsabilité civile de l'association et/ou attestation d'assurance
- Attestation SIREN

NB : LE DOSSIER DE CANDIDATURE DOIT ETRE CONSTITUE D'UN SEUL DOCUMENT EN FORMAT PDF, ENVOYE EN PIECE JOINTE DE MAIL OU TELECHARGEABLE EN UNE FOIS SUR UN SERVEUR.

Pour les vidéastes, ou autres pratiques nécessitant un support numérique, veuillez inclure les URL (liens actifs) dans votre dossier pdf.

Article 10 : MODALITES DE SELECTION

Le jury est composé des membres du groupe projets ainsi qu'éventuellement des personnalités qualifiées. Il valide les candidatures puis établit une pré-sélection de 3 candidats au maximum. **Le jury se laisse la possibilité** d'une audition individuelle et en présentielle des candidats présélectionnés.

Cette audition, si elle devait avoir lieu, se tiendra le **Vendredi 07 Juin 2019 entre 9h et 12h à Strasbourg** (le lieu sera précisé dans l'invitation).

La sélection des candidats s'effectuera sur la base des critères suivants, non classés et non pondérés :

- La pertinence, l'intérêt et la viabilité du projet artistique
- La nature et pertinence des actions prévues de médiation avec les habitants et acteurs du territoire
- Cohérence des références, savoir-faire, CV des porteurs de projet sur des projets similaires
- Le temps de présence effectif sur le territoire
- La faisabilité technique et financière du projet

Les candidats présélectionnés et ceux non retenus seront informés par e-mail autour du 25 mai 2019.

Article 11 : CONTACT

Pour tout complément d'information, vous pouvez contacter :

Mohammed ACHAB, chargé de mission : mohammed.achab@strasbourg.eu